



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

# AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 337

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 4 février 2019, le règlement n° 337 «Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 325 000 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues et de ses équipements de déneigement ».

Ce règlement a été approuvé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 avril 2019.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2019

Meggie Richard, directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 1<sup>er</sup> mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2019.

Meggie Richard, directrice générale